

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance extraordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 15 juillet 2014, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire
Monsieur Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

Étaient absents :

Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5

Monsieur Benedict Fortin, fait fonction de directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Contrat de pavage du Rang 6 Est (Résolution 1406-21)**
- 4. Protocole d'entente : Service d'urbanisme avec la MRC de la Matanie**
- 5. Période de questions**
- 6. Clôture de la séance**

////////////////////////////////////

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.**

Le Maire constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 20h00.

- 2. Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par Monsieur Doris

et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant et en le laissant ouvert.

3. Contrat de pavage du Rang 6 Est (résolution 1406-21)

1407-20

CONSIDÉRANT la portée financière de la résolution # 1406-21 ainsi que les implications de la résolution 1407-14;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier s'inquiétait de la ventilation et de l'attribution de certains excédents réservés et fonds affectés tel que vu au Rapport financier 2013 ainsi qu'aux données pertinentes à l'égard du budget 2014 et qu'un rapport préventif a été soumis au Maire;

CONSIDÉRANT le rapport du secrétaire-trésorier, le Maire s'est prévalu de son droit de veto permettant ainsi de faire rapport détaillé au Conseil;

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport du secrétaire-trésorier, il est tenu d'amender le contenu de la résolution # 1406-21 sans toutefois modifier sa portée;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par Monsieur Steve Castonguay

Appuyé par Monsieur Steve Bernier

et unanimement résolu d'amender la résolution 1406-21 en ajoutant ce qui suit :

« Que les fonds nécessaires pour le contrat de pavage # 2014-006-8065 proviennent des excédents affectés au montant de 209 8015 \$, des fonds réservés «NorthLand Power» au montant de 277 007 \$, tel qu'il apparaît à la page 16-1 du rapport financier 2013, ainsi que le solde à recevoir de la subvention de la taxe d'accise au montant de 52 024 \$;

Que la différence provienne des redevances «NorthLand Power» 2014.

4. Protocole d'entente : Service d'Urbanisme avec la MRC de la Matanie

1407-21

Il est proposé par Monsieur Steve Castonguay

Appuyé par Monsieur Steve Bernier

et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Léandre n'adhère pas au service d'urbanisme offert par la MRC de la Matanie, le tout effectif ce 15^e jour de juillet 2014;

Que la municipalité soit remboursée au prorata des services inutilisés à compter de ce jour au 31 décembre 2014.

1407-22

Il est proposé par Monsieur Steve Castonguay
Appuyé par Monsieur Steve Bernier

et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Léandre nomme M. Benedict Fortin à titre d'Inspecteur en bâtiment et en environnement pour la municipalité de Saint-Léandre;

Que M. Fortin soit chargé de l'émission des permis et certificats en vertu de règlement d'urbanisme ainsi que l'application de la Loi sur l'évacuation des eaux usées pour les résidences isolées Q.2.R.20;

Le cas échéant, que M. Fortin soit autorisé à traiter les dossiers d'urbanisme et/ou d'environnement les vendredis avant-midi en sus de sa rémunération habituelle à titre de Directeur général et secrétaire-trésorier;

Que les crédits budgétaires nécessaires soient engagés afin de se procurer les documents officiels pour l'émission des permis et certificats.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Benedict Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Léandre, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses ainsi que celles prévues aux résolutions # 1407-20 et 22.

*Benedict Fortin, Directeur général et
secrétaire-trésorier*

6. Clôture de l'assemblée

1407-23

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Clarence Lévesque propose la levée de l'assemblée à 22h05.

Jean-Pierre Chouinard
Maire

Benedict Fortin,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jean-Pierre Chouinard, Maire